

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 juin 2019</b>	<b>N° 2019-345</b>

Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE  
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL  
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Brigitte COLLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10  
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10  
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10  
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 11h30  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 21 juin 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction appui administrative et financière DGVT</b>	<b>N° 2019-345</b>

---

## Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport - Extension du périmètre de l'opération - Décision - Autorisation

---

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **I.Contexte du projet**

En septembre 2015, la création de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport a été actée par Bordeaux Métropole, sur un périmètre connu de 2 515 hectares, comprenant le périmètre initial de l'Aéroport (Dassault, Thalès, ...), le parc tertiaire de Mérignac, la base aérienne 106, les équipements de loisirs des Girondins et de Décathlon... sur les 3 communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan. Son périmètre actuel se délimite au nord par l'avenue de Magudas, à l'est par la rocade, à l'ouest par l'avenue de Pagnot et au sud par l'avenue François Mitterrand.

L'OIM Bordeaux Aéroport figure parmi les 3 territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole, avec pour double fonction de contribuer à l'attractivité de la Métropole à l'échelle nationale et internationale -en donnant une forte visibilité à ses atouts territoriaux stratégiques- et d'être un territoire de valorisation à effet d'entraînement pour toute la Métropole.

L'OIM Bordeaux Aéroport dispose de 2 atouts majeurs :

- la présence de grands industriels de la filière aéronautique-spatial-défense, ainsi que des sous-traitants aéronautiques, des Petites et moyennes entreprises (PME), des Petites et moyennes industries (PMI) et des start up, hébergées notamment par l'agence Technowest ;
- de grands fonciers disponibles, notamment avec des accès aux pistes de l'aéroport.

Ce secteur économique, fort de 40 000 emplois, dispose d'une grande attractivité, comme en témoignent le regroupement des établissements Thalès à Mérignac (2 600 salariés, contre 1 000 précédemment), le développement de Dassault Falcon Services, l'ouverture d'une nouvelle usine d'Ariane Group (tuyères d'Ariane 6), celle de Safran Ceramics (matériaux composites), la création d'un nouveau hangar pour gros avions par Sabena (livraison 2019 de 10 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, 200 emplois), le rapatriement du bureau d'étude de Dassault Aviation sur son site de Mérignac (30 000 m<sup>2</sup> de surface plancher, 1000 salariés, travaux en cours) et l'annonce récente de l'implantation d'une filiale de recherche-développement de Safran.

L'OIM vise la création de 10 000 emplois à l'horizon 2030. Le développement de ce secteur propose de

trouver un juste équilibre entre la préservation d'espaces naturels de grande qualité écologique et paysagère et l'aménagement de nouveaux terrains à vocation économique.

A cheval sur 3 communes, l'OIM Bordeaux Aéroparc répond à un objectif de gouvernance partenariale. Elle constitue un cadre stratégique et prospectif intercommunal mis en œuvre par des opérations d'aménagement.

Un projet urbain d'une première opération d'aménagement, dénommé Bordeaux Aéroparc-Aéroport, a été lancé et étudié sur le périmètre de l'actuelle OIM Bordeaux Aéroparc (2515 hectares). Une concertation a été ouverte par voie de délibération par le conseil métropolitain du 24 mai 2019 sur ce projet et devrait aboutir à l'issue des procédures environnementales à la création d'une opération d'aménagement.

**Au vu d'une part des enjeux majeurs du développement de la filière spatiale dans les prochaines années, et de la place cruciale d'Ariane Group dans l'éco-système ASD métropolitain (3500 emplois au total), et d'autre part des objectifs de l'OIM Aéroparc qui vise à favoriser l'identité d'excellence de ce territoire, il est proposé d'étendre le périmètre de l'OIM sur 814 hectares qui comprend principalement les 3 sites d'Ariane Group (770 ha). En effet, l'OIM accueille d'ores et déjà un site d'Ariane Group mais cette entreprise possède trois autres sites majeurs dans la continuité ouest de l'OIM, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Par souci de cohérence urbaine et économique, il est également proposé d'intégrer l'axe viaire majeur assurant la continuité entre le périmètre d'extension et l'OIM, ainsi que 3 sites contigus.**

Le périmètre d'extension s'inscrira dans la droite ligne de la vision globale de l'OIM :

- accompagner et faciliter l'implantation et le développement de l'activité productive (industrie, artisanat...) et en priorité la filière aéronautique-spatial-défense et les activités industrielles d'excellence,
- permettre l'implantation de commerces de proximité, de services, d'équipement de loisirs, d'équipements d'intérêt collectif, et de formations au sein des secteurs à forte concentration d'emploi, autour de polarités urbaines métropolitaines ou sectorielles et des axes de transports en commun,
- requalifier les espaces urbains et paysagers en faveur des salariés comme des résidents,
- préserver au maximum les espaces écologiques à fort enjeu et valoriser les qualités paysagères du site de manière à créer les conditions d'un développement économique équilibré et cohérent, au sein d'un cadre urbain et paysager lisible, structuré et qualifié.

## **II. Périmètre de l'extension**

L'extension s'opèrerait exclusivement sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles (33 160) dans la continuité nord-ouest du périmètre actuel de l'OIM. Elle se compose des trois sites d'Ariane Group, de la voie assurant la continuité entre ces sites et de 3 sites contigus à l'OIM actuelle :

- Ariane Group St Medard centre (459 ha)
- Ariane Group Candale (140 ha)
- Ariane Group Issac (171 ha)
- Avenue Gay Lussac – rue Pierre Ramond – avenue Léon Blum – avenue Voltaire (6,6 ha)
- St-Médard Capeyron (14,2 ha)
- Sud Corbiac (10 ha)
- Drolin Est (13,5 ha)

Au total, l'extension de l'OIM proposée s'élève à 814 hectares supplémentaires. Cela portera le périmètre global de l'OIM à 3 329 hectares, contre 2 515 aujourd'hui.

La présente délibération s'accompagne d'un plan de périmètre de l'OIM comprenant l'actuel périmètre et le périmètre de l'extension.

Ce périmètre d'extension devra faire l'objet d'études complémentaires et approfondies de diagnostic environnemental, de schéma directeur des mobilités, de stratégie foncière, de programmation économique, de schéma directeur des réseaux et enfin d'un plan guide afin de les intégrer dans une stratégie globale de l'OIM Bordeaux Aéroparc avec un même niveau de définition.

L'ensemble de ce périmètre d'extension pourrait, à terme, faire l'objet d'une ou plusieurs opération(s) d'aménagement, au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme permettant la mise en œuvre d'un projet urbain défini dans son plan guide en cohérence avec les grands objectifs de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Cette extension reviendrait à augmenter d'environ 1/3 le périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroport et générerait :

- des besoins d'investissements supplémentaires à court, moyen et long termes (requalification de voiries, transports en commun, opérations d'aménagement...)
- des besoins humains supplémentaires, estimés à 2 équivalents temps plein à ce stade (études nouvelles à lancer, préparation de futures opérations d'aménagement, pilotage de la réalisation des espaces publics, gestion urbaine de proximité...).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole n°2015/0495 du 25 septembre 2015, sous l'intitulé « Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport ».

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'extension de l'OIM sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles est pertinente pour des raisons de cohérence du territoire économique,

#### **DECIDE**

**Article 1** : de procéder à une extension de 814 hectares de l'OIM Bordeaux Aéroport, selon le plan joint, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

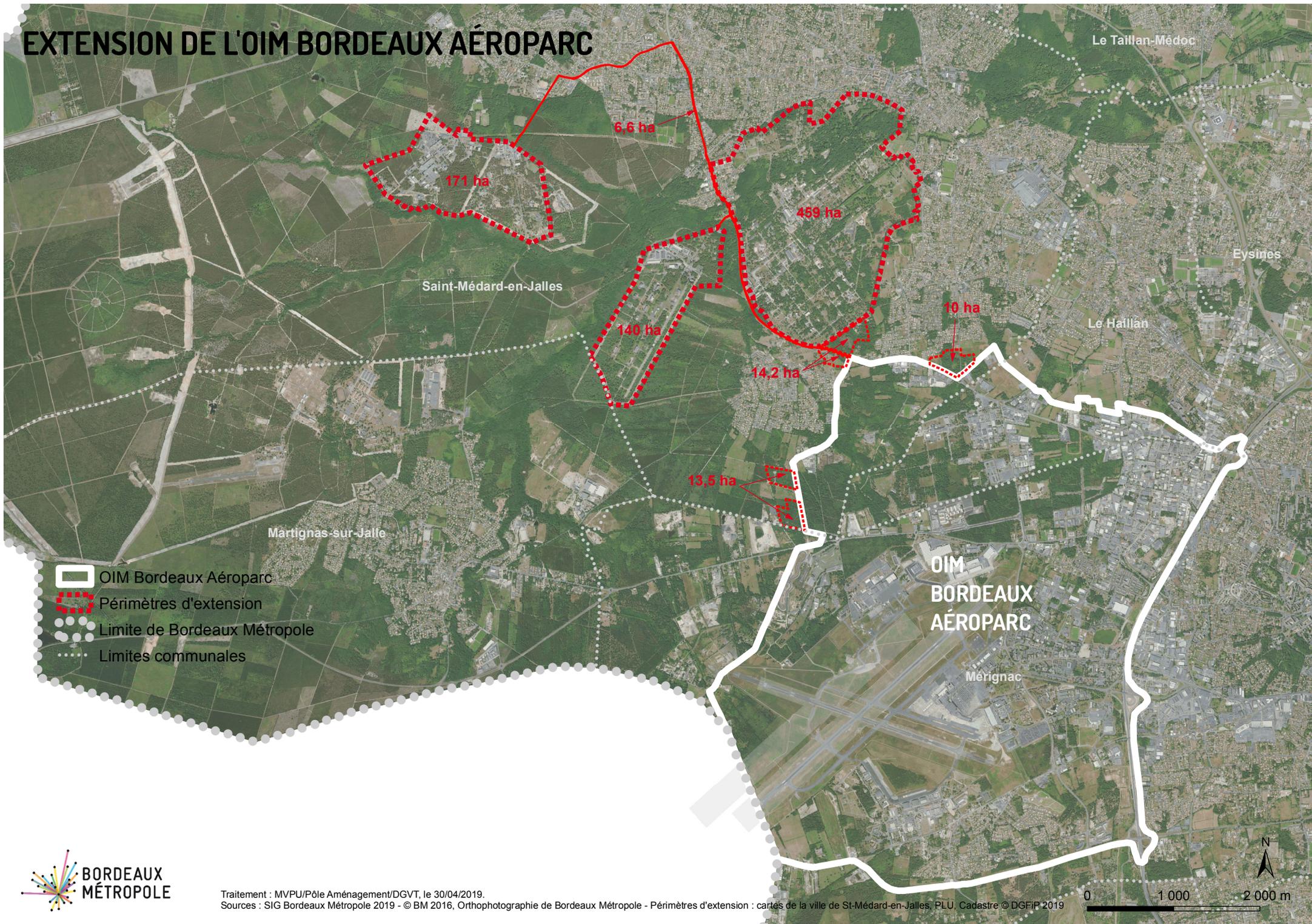
**Article 2** : d'étudier des moyens humains et budgétaires permettant de répondre à cette ambition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 JUIN 2019</b>	Pour expédition conforme, par délégation le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 JUIN 2019</b>	
	Monsieur Nicolas FLORIAN

# EXTENSION DE L'OIM BORDEAUX AÉROPARC



- OIM Bordeaux Aéroport
- Périmètres d'extension
- Limite de Bordeaux Métropole
- Limites communales